

ONTARIO Survol

Le Canada se prépare à mettre en oeuvre un Accord bilatéral de commerce avec les États-Unis d'Amérique afin de maintenir et d'élargir son accès au marché le plus riche du monde. Jusqu'à maintenant, le Canada était le seul pays industrialisé à n'avoir aucun accès garanti à un marché de 100 millions de consommateurs. Ce vaste marché lui est nécessaire pour permettre à son industrie de se spécialiser pleinement et de tirer profit des économies d'échelle qu'appelle la compétitivité au plan international. L'accès que le Canada a toujours eu au marché américain a été progressivement miné par les forces protectionnistes qui se font sentir aux États-Unis. En vue de régler ces questions, le Premier ministre Mulroney et le Président Reagan ont signé l'Accord de libre-échange (ALE) le 2 janvier 1988. Une loi de mise en oeuvre sera préparée et adoptée en 1988 de sorte que l'Accord puisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1989.

Le maintien et l'élargissement de l'accès au marché américain seront essentiels pour l'économie ontarienne. Les exportations de produits de base aux États-Unis ont compté pour 31,8 p. 100 du produit provincial brut de l'Ontario. Au moins 90 p. 100 des exportations de biens ontariens vont aux États-Unis. En 1986, les exportations de biens vers les États-Unis étaient évaluées à 56,2 milliards \$ et représentaient 6 119 \$ par habitant. Les principales exportations de l'Ontario sont les automobiles, les camions et les pièces automobiles; les métaux précieux; les machines et le matériel de bureau; le papier journal; le matériel de télécommunications; et les pièces d'aéronef. L'Ontario est également le centre d'une bonne partie de l'industrie canadienne des services. La province fournit de nombreux services aux États-Unis même, ou aux exportateurs de biens.

UN MEILLEUR ACCÈS POUR LES BIENS

Tous les droits de douane seront éliminés d'ici le 1^{er} janvier 1998. Une large partie du commerce canado-américain se fait déjà en franchise de droits (environ 70 p. 100). Plus de la moitié des droits de douane qui subsistent seront éliminés en dix tranches égales et environ un tiers des droits seront éliminés en cinq tranches égales à compter du 1^{er} janvier 1989. Les droits de douane seront éliminés sur les autres produits imposables le 1^{er} janvier 1989.

Les États-Unis élimineront d'ici 1993 la redevance pour opérations douanières (0,02 p. 100) qu'ils appliquent à tous les produits importés. Cette redevance et les droits de douane américains auront coûté à nos exportateurs 1,1 milliard \$ par année. Leur élimination facilitera

TRADE NEGOTIATIONS OFFICE
RESEARCH CENTRE
BUREAU DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES
CENTRE DE RECHERCHE